



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024**

<p><b>Nombre de conseillers municipaux :</b> <i>En exercice :</i> 29 <i>Présents :</i> 25 <i>Votants :</i> 26</p> <p><b>Date de la convocation :</b> <i>Le 29 octobre 2024</i></p> <p><b>Publication site internet :</b> <i>Le 19 décembre 2024</i></p>	<p><b>Etaient présents :</b> <i>M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Sophie BIBAL, Mme Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, et M. Gérard ROHI.</i></p> <p><b>Etait représentée :</b> <i>Mme Stéphanie LUSSIANA, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET</i></p> <p><b>Absents :</b> <i>Mme Pauline BRESSE, Mme Caroline BRULEY et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</i></p>
---	---

**Délibération n° 12**  
**Rapporteur : Mme Annabelle MOREL**

**Objet : Création de postes temporaires à l'occasion de l'organisation du Festival du jeu et du jouet 2024**

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 1°,

Pour assurer le bon fonctionnement des services durant l'organisation du Festival du Jeu et du Jouet 2024, des postes d'animateurs temporaires seront nécessaires.

Pour répondre aux besoins, 12 postes (maximum) pourront être créés pour le weekend des 7 et 8 décembre 2024, répartis de la manière suivante :

Catégorie	Grade	Emploi	Nombre d'emplois maximum	Nombre d'ETP annuel
C	Adjoint d'animation	Animateur du Festival du jeu et du jouet	12	0.12

Ces postes seront ouverts à des jeunes âgés de 18 ans et plus. La possession du diplôme du BAFA est appréciée.

Les jeunes personnes recrutées seront rémunérées sur la base de l'indice de rémunération 366 sur la base d'un forfait de 18 heures réparties sur les deux jours. Elles percevront également une indemnité de congés payés et de précarité.

Elles seront affiliées au régime général de la Sécurité Sociale pour tous les risques inhérents à l'emploi, ainsi qu'au régime de retraite complémentaire IRCANTEC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

- ***crée 12 emplois temporaires répartis sur le weekend des 7 et 8 décembre 2024 selon les conditions définies ci-dessus,***
- ***autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à procéder au recrutement dans les conditions prévues par les textes en vigueur et à conclure les contrats de travail correspondants.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241104-DE12-041124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2024

Publication : 07/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

